

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 2017-152

Réglementation de la circulation et du stationnement rue Paul Masset et Place de la Fraternité (depuis la route de Dieppe jusqu'au bout des 5 places de stationnement situées après le Monument aux Morts) le samedi 11 novembre 2017 entre 7h00 et 12h00.

Le Maire de Notre-Dame-de-Bondeville,
VU, les articles L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, le Code de la Route en vigueur,
CONSIDERANT qu'une manifestation en l'honneur de la commémoration du 11 novembre 1918 se déroulera au Monument aux Morts le samedi 11 novembre à partir de 10h15,

ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} : La rue Paul Masset ainsi que la Place de la Fraternité seront fermées à la circulation et le stationnement sera interdit **le samedi 11 novembre 2017 entre 7h00 et 12h00** (sauf pour les services d'urgences) (depuis la route de Dieppe jusqu'au bout des 5 places de stationnement situées après le Monument aux Morts) à l'occasion de la manifestation pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

Article 2 : Les services techniques municipaux assureront la mise en place de la signalisation nécessaire 48 h avant la manifestation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Il est possible dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de cet arrêté :

- soit de saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire,
- soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie, à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Duclair, au Commissariat de Police de Maromme, à Monsieur le directeur du SDIS, aux Services Techniques de la Ville de Notre-Dame de Bondeville, à Monsieur le Chef de Police Municipale.

Fait à Notre Dame de Bondeville,
Le 8 novembre 2017

Le Maire,

Jean-Yves MERLE